

le Bulletin de

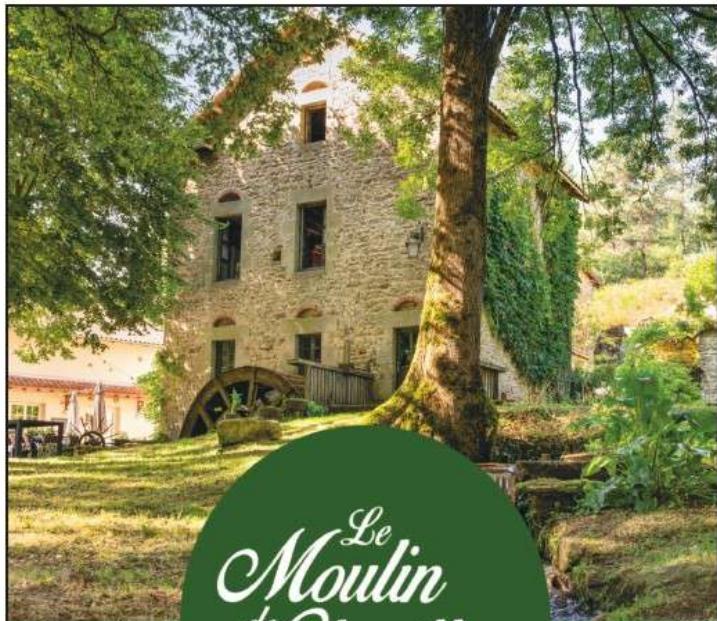
Saint-Gence



www.saint-gence.fr

n°2025-4 - décembre 2025





Le Moulin de Chevillou

DEPUIS 1967

Restaurant traditionnel
3 salles - 2 terrasses ombragées
Soirées guinguettes - Bar l'après-midi
Toutes les actualités ici

Réservations au 05.55.75.86.13
www.chevillou.fr



Page Facebook



@chevillou_restaurant



LR Parcs & Jardins

NOUVEAU A SAINT GENCE

Ludovic vous propose ses services pour l'entretien de vos parcs et jardins.

Tonte, débroussaillage, taille de haies, petits élagages, broyages ainsi que l'évacuation de vos déchets verts.

Devis gratuits

07 83 29 94 07

ltparcsetjardins87@gmail.com

34, rue des Palins
87510 Saint-Gence



LES MAISONS D'ELLE

Un agent immobilier proche de vous

SOPHIE DOUSSON

4, place Yves Lenfant
87510 SAINT-GENCE

05.55.70.38.15

lesmaisonsdelle@orange.fr
www.lesmaisonsdelle.com

MERIGOT

POMPES FUNEBRES / MARBRIER

Une famille au service des familles



Maisons funéraires

**NIEUL - JAVERDAT - SAINT-PRIEST-SOUS-AIXE -
MEZIERES SUR ISSOIRE - ORAROUR SUR GLANE**

Organisation complète des obsèques - Transport de corps avant et après mise en bière toutes distances - Contrats obsèques - Monuments funéraires - Lavage de caveaux - Gravures - Photos - Articles Funéraires - Fleurs naturelles et artificielles

Couzeix : 05 55 35 87 68

Nieul : 05 55 75 61 46

Javerdat : 05 55 03 13 25

Oradour sur Glane : 05 55 03 19 19

Mézières sur Issoire : 05 55 68 39 96

St-Priest-sous-Aixe : 05 55 03 19 19

7/7 - 24h/24h

05 55 03 19 19

Sommaire :

Le mot du Maire	p 5
Le Conseil municipal, séance du 29 novembre 2025	p 7
Bordeaux-Lyon, une liaison ferroviaire mythique ?	p 11
Motion adoptée par le Conseil municipal	p 12
Des Infos municipales	p 13
Le Plan mercredi à l'ALSH (SIEPEA)	p 13
Des nouvelles des Enfants des Lémovices (école élémentaire)	p 14
FREDON, organisme à vocation sanitaire	p 15
Chats errants, sensibilisation	p 16
Elections municipales de 2026, mode d'emploi	p 17
Actualités en images	p 18
Boum des Ados	p 18
Le 11 novembre 2025	p 18
Les lauréats du concours Maisons Fleuries	p 19
Conférence « Saint-Gence gauloise »	p 19
Soirée théâtrale	p 20
Nouveau à Saint-Gence : N.L.K. Tattoo Studio	p 20
Nuit de la Lecture, 23 janvier 2026	p 21
Femme fatale et Polar, spectacle 7 février 2026	p 22
Un dîner d'adieu, théâtre le 28 mars 2026	p 23
Concours de nouvelles et de poésies	p 24
L'agenda saint-gençois	p 25
Projet de PCR « l'agglomération gauloise de Saint-Gence »	p 26
Les associations de Saint-Gence .	P 28
Association Sportive Saint-Gence Basket-Club	p28
Entente Sportive Nieul-Saint-Gence; le foot	p 29
Comité des Fêtes	p 30
les Ateliers du Solstice, Yoga enfants	p 31
En K'Danse	p 32
Pro Artis	p 33
ESSAGE, le ping	p 34
Lous Réjauvits	p 36
FNACA	p 37
Tonic Seniors	p 38
Les Mil Pat'	p 40
La SGAPE, parents d'élèves	p 41
Saint-Gence Athlé	p 42
Nieul et Arentours en Limousin	p 44
Quelques informations pratiques	p 47

Jépizz

06.06.500.601



Saint-Gence

MERCREDI midi
LUNDI 16h30-21h30

Pizza à l'italienne
Pâte fine
Fabrication
maison
Pizza Méli Mélo
Desserts

Jépizz



Olivier

Riffaud maçonnerie

neuf et rénovation
aménagement extérieur

► 05 55 08 09 82
► 06 81 40 02 10
► rif@wanadoo.fr

► 7, passage du Communal - Senon ► 87510 Saint-Gence

Travaux de
Zinguerie
*
Gouttière/
Avant-Toit
*
Entretien du
toit
*
Fenêtre de
toit



Guillaume
TARDIVEAU

06 99 21 59 76

Intervention et petits travaux de Couverture
(Tous types de toitures)

sostoit.contact@gmail.com

Ecouter & Aider
Comprendre

Pôle Canin & Félin P.Delage

Pôle Comportementaliste: Tous problèmes de comportement.

Pôle Education: Son obéissance, vous rendra votre liberté.

Pôle Alimentation: Des produits de marque à des prix réduits.

Pôle Formations: Permis de détention (chiens catégorisés).

Pôle Formations: Des salariés aux risques liés à la présence d'un animal.

Pôle Expertises: Expertise privée, conseils, constatations, médiation.

Retrouvez nos activités sur: pale-canin-pascal-delage.fr

Tél.: 06 23 87 72 00

polecanin@orange.fr

DDCSPP n°87215

JB

MOTOCULTURE



05.19.56.76.89

8 rue Jean Giraudoux
87510 SAINT GENCE

Du lundi au jeudi

8h30-12h et 14h-18h30

Le vendredi

8h30-12h et 14h-18h

Auberge Médiéval La Vallicella
Traiteur Historique, Banquet, Mariage, Tarerne...

05.55.75.66.36
06.10.58.37.00
Régis Vanthournout
9 Route De Pauzelle 87510 St Gence
www.vallicella.fr
Facebook : Traiteur Vallicella Régis
auberge.vallicella@gmail.com
Siret : 809 239 387 00032
Déplacement sur toute la france

Chères Saint-gençaises, chers Saint-gençois,

En franchissant le cap des trente années au service de notre commune, c'est avec gravité, fierté et détermination que je prends la plume pour cet éditorial qui sera mon dernier.

Gravité, car le monde qui nous entoure connaît des bouleversements profonds. **Fierté**, car notre commune s'est agrandie, transformée, embellie grâce à une action collective fidèle aux valeurs qui nous rassemblent. **Détermination**, enfin, car l'avenir apporte des défis immenses auxquels nous devons répondre avec lucidité et courage.

L'année 2025 a vu la municipalité poursuivre ses actions en direction des saint-gençaises et des saint-gençois. Sans vouloir être exhaustif, je citerai quelques moments marquants pour notre territoire.

Les travaux réalisés dans le village du Theil ont été réceptionnés et inaugurés, maintenant ce village bénéficie d'un réseau de collecte des eaux usées avec station de traitement, les réseaux aériens ont été enfouis, l'éclairage public et la voirie modernisés.

Nous avons poursuivi **l'entretien, voire la réfection de notre voirie communale**, lotissement du stade, montée des Charriers, route des Verdiers, Impasse des Francines, le Boschauderier, la Châtre Boucherane, la Lande, allée des Prades et **des bâtiments communaux** avec la rénovation du local rue Saint-Eloi aux fins de location et des **travaux aux écoles** (entretien, installation de rideaux ...).

L'animation culturelle a été particulièrement riche et diverse avec des **pièces de théâtre** : «On l'a bien cherché», «Deux flics aux petits oignons», «Heureux qui comme Ulysse», «Les canards n'arrivent pas par la Poste», des **conférences** : «Figures de la résistance limousine», «Saint-Gence gauloise», **des animations culturelles** : «Nuit de la lecture», «Au bout du conte », «Salon du livre», «Concours de nouvelles», «Journée de la Société Archéologique et Historique du Limousin», **des animations autres** : «Boum des ados», «Parcours du cœur», «Plantation d'un arbre à mouchoirs pour commémorer la fin de l'esclavage», «Fête de l'été avec feu d'artifice», «Concours des Maisons Fleuries», ...

La municipalité apporte un soutien constant aux manifestations organisées par **les associations communales**, les courses à pied, la Vinigast, le Marché festif, les compétitions sportives et autres animations ...

Les études, appels d'offres et choix des entreprises ont permis de démarrer **la construction du préau sportif** avec toiture photovoltaïque. Cette nouvelle structure doit permettre de désengorger le gymnase et de réaliser des économies sur la consommation électrique.

Des projets sont en cours et seront poursuivis dans l'année à venir. Ainsi, des contacts ont été pris avec des partenaires prêts à réaménager les **locaux de l'ancienne crèche** pour améliorer l'offre en logements adaptés, les études pour augmenter la **capacité du cimetière** sont achevées et vont permettre la reprise de sépultures abandonnées ainsi que l'extension des espaces funéraires et cinéraires.

Enfin, les élus ont participé à l'ensemble des travaux communautaires au sein de la CU Limoges Métropole, en particulier ceux qui préparent l'élaboration du **futur Plan Local d'Urbanise Intercommunale (PLUi)** qui fixera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols sur l'ensemble du périmètre des 20 communes.

Dès le premier jour de mon mandat d'adjoint en 1995, avec Roger Mérigaud, puis avec Alain Delhoume, et enfin depuis 2020, comme Maire, j'ai essayé de porter une conviction simple et exigeante : une commune n'est forte que lorsque chacun y trouve sa place, que lorsque les droits fondamentaux sont garantis, que lorsque la solidarité guide les décisions publiques. Cette conviction est le fruit de l'héritage reçu de ma mère et de mon père qui ont vécu et participé activement aux combats de la Résistance corrézienne. C'est cette conviction qui a orienté mon action dans chaque projet auquel j'ai modestement participé., toujours animé par l'intérêt général.

Un bilan placé sous le signe de la justice sociale et de l'égalité.

En trente ans, nous avons fait face à tous les défis et patiemment reconstruit un modèle local fondé sur le progrès partagé, la priorité donnée aux services publics et la réduction des inégalités.

Nous avons **défendu l'école au service de la jeunesse** comme le premier service public de l'égalité, en construisant et rénovant les bâtiments, en équipant nos écoles de matériels modernes, en créant de nouveaux espaces éducatifs : crèche, accueil de loisirs, relais assistant maternel, et en soutenant massivement les activités périscolaires au travers du Syndicat Intercommunal pour l'Enfance, la Petite Enfance et l'Adolescence (SIEPEA).

Nous avons fait de la **culture un droit**, pas un privilège : création d'une bibliothèque, ouverture du Musée archéo-

logique, accès facilité parce que gratuit aux spectacles culturels et artistiques, manifestations festives municipale ouvertes à tous.

Nous avons mis l'accent sur la **politique sociale** : mise en place du CCAS, accompagnement des familles, action déterminée en faveur de la santé de proximité, soutien constant aux associations que nous considérons comme essentielles, quel que soit leur domaine d'activité : sportif, culturel, loisirs ...

Nous avons protégé **l'économie locale**, en encourageant les commerces de proximité, les producteurs du territoire, l'artisanat ...

Nos choix politiques ont toujours été clairs : renforcer le service public, protéger les plus vulnérables, investir dans l'avenir plutôt que céder aux logiques de repli ou d'austérité. La décision de construire un gymnase est un bel exemple d'investissement d'avenir.

Une transition écologique qui ne doit laisser personne en marge.

Nous avons la responsabilité de répondre au défi écologique avec ambition mais sans oublier la justice. C'est ce que nous avons fait :

- rénovation énergétique du patrimoine municipal avec en particulier la construction d'un réseau de chaleur
- création et entretien d'espaces verts communaux et valorisation du patrimoine naturel,
- développement des mobilités douces, création de nombreux sentiers de randonnée,
- urbanisation raisonnée.

Pour nous, l'écologie n'est pas un slogan : c'est la condition d'un avenir vivable mais elle doit être sociale, accessible à toutes et tous, et non un luxe réservé à quelques-uns.

Une vision politique fidèle aux valeurs de la gauche

Depuis trente ans, j'ai participé à des mandatures qui ont toujours défendu une ligne cohérente :

- la lutte contre les inégalités,
- la solidarité comme socle de la vie collective,
- la protection des services publics,
- la démocratie locale vivante,
- la priorité donnée au bien-être des habitants plutôt qu'aux logiques financières,
- la défense du vivre-ensemble contre toutes les divisions.

Dans un contexte national et international marqué par la montée des tensions, la tentation de la peur et le recul de l'État dans beaucoup de domaines, le rôle d'un maire est plus crucial que jamais : tenir bon, protéger, rassembler, agir dans l'intérêt général.

Continuer avec confiance

Les défis à venir sont nombreux :

- mutation écologique,
- justice territoriale,
- accès à un logement digne et adapté à chacun,
- renforcement des services publics.

Mais nous avons prouvé, année après année, que notre commune sait relever les défis lorsqu'elle agit avec cohérence, unité et fidélité à ses valeurs.

Je veux remercier celles et ceux qui ont façonné ces trente années de travail : équipes municipales successives, agents communaux, associations, qui sont les forces vives du territoire. Rien n'aurait été possible sans cet engagement collectif.

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Je resterai fidèle, comme depuis le premier jour, à l'idéal d'une commune plus juste, plus solidaire, plus démocratique et profondément humaine.

C'est avec cette conviction, profondément ancrée dans la tradition de la gauche, et avec confiance dans l'avenir et dans l'équipe qui va briguer vos suffrages en mars 2026 que je vous souhaite à toutes et à tous la meilleure année 2026 possible !

Cordialement,

Serge Roux, maire de Saint-Gence

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 29 novembre 2025

Présents : Mme Véronique BARINOTTO, Mme Marie-Laure CHARLEUX, Mme Floriane CLOUX, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Catherine GUILHEM, M. Lionel GUILLOT, M. Thierry LACHAISE, M. Joël LAURIERE, Mme Sylvie LAVALLADE, M. Mathieu MEYZE Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

Absents excusés avec délégation de vote :

Mme Cécile FOUGERAS représentée par M. Lionel GUILLOT
M. Philippe CORTES représenté par M. Thierry LACHAISE

M. Jean-Luc DUFOUR est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu de la Commission Communication et Animation du 04 novembre 2025

Animations

Les animations passées se sont toutes bien déroulées, citons la Fête de l'été, le Forum des associations, les représentations théâtrales « Heureux qui comme Ulysse » et « Les canards n'arrivent pas par la Poste », la Boum des ados, ... A l'occasion de la deuxième soirée théâtrale, nous avons explosé tous les compteurs de spectateurs et rempli la salle jusqu'aux cintres (sic) ... il va vraiment falloir trouver une solution à cette salle désormais un peu exiguë !

Quelques animations à venir : une conférence « Saint-Gence gauloise » le 28 novembre, le repas des Aînés avec une animation par Dj le 07 décembre, le sapin partagé avec le Père Noël le 12 décembre avec boissons chaudes, madeleines ... et la cérémonie de présentation des vœux de la municipalité le 10 janvier 2026.

Et enfin, une nouveauté avec Franck Linol : « Femme fatale et Polar » le 07 février 2026

Bibliothèque

La nuit de la lecture aura lieu le 23 janvier 2026 « A la campagne on lit », le thème de l'année « VILLES ET CAMPAGNES » avec lecture par les quatre enfants finalistes du concours « les petits champions de la lecture ». Puis lecture d'une scénette avec 3 ou 4 enfants.

En projet, un sketch en patois avec narrateur, un citadin et un campagnard se rencontrent et ...

Le concours de nouvelles se poursuit jusqu'au 28 février 2026.

Le deuxième salon du livre saint-gençois aura lieu le dimanche 3 mai 2026 : une quinzaine d'auteurs ont déjà confirmé leur présence dont Patrick SOBRAL ...

Commission Voirie Travaux Urbanisme du Samedi 15 novembre 2025

URBANISME

Cimetières :

Considérant que l'espace qui demeure disponible dans le nouveau cimetière pour implanter les concessions de sépultures traditionnelles (tombes et caveaux) correspond à cinq années d'inhumations et qu'il est possible de libérer dans l'ancien cimetière quelques espaces funéraires supplémentaires par reprise ponctuelle de sépultures ; la commission constate que le respect de la législation funéraire nécessite d'envisager dès à présent une extension des cimetières communaux.

Pour ces raisons la commission propose au conseil de finaliser la procédure de reprises de concessions en état d'abandon en cours et de créer un ossuaire municipal.

Les sondages effectués sur le terrain communal contigu aux cimetières ayant démontré une aptitude au creusement des sols facile jusqu'à deux mètres de profondeur sur 80% de sa surface, ainsi que l'absence de remontée d'eau souterraine sous les fosses ; la commission propose la délimitation par bornage du futur espace d'inhumation.

Le conseil prendra alors une délibération pour engager la procédure administrative réglementaire : l'avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, sur lequel s'appuiera l'arrêté préfectoral autorisant les inhumations sur cette nouvelle parcelle appartenant à la commune.

Cette autorisation délivrée, les travaux de clôture et d'aménagement d'espaces funéraires et cinéraires pourront être engagés. L'accueil de sépultures concédées en ce lieu ne se fera qu'à l'issue des travaux.

VOIRIE

Sur le reliquat de budget 2025 (investissement 80.000 €), une réfection des trottoirs et de la voirie est prévue au lotissement « Allée des Prades ». Sur le

budget fonctionnement le Groupe Géographique Grand Ouest de Limoges Métropole (3GO) basé à Verneuil sur Vienne, a réalisé le programme prévu de fauchage de 3^{ème} passe (effectuée par un agent de Saint-Gence) et le curage de certains fossés, ainsi que le réaménagement d'entrées charretières (détournement du flux de ruissellement) et la réfection d'une entrée rue des Monts.

TRAVAUX

Local communal : Les travaux exécutés par nos employés pour restructurer le local attenant à la mairie, libre depuis l'arrêt de l'activité «taxi» sont achevés ; un tatoueur s'y est installé depuis le 1^{er} novembre pour y exercer son art.

Construction du préau sportif à couverture photovoltaïque : Les trois entreprises retenues à l'issue de l'appel d'offres piloté par le maître d'œuvre Orkane sont :

lot 1 : Terrassements + aménagements de surface de l'aire sportive : SARL PINAUD TP (Saint-Junien) ;

lot 2 : Fondations et structure métallique : Constructions Métalliques Vigier (Gardonne-Dordogne) ;

lot 3 : Couverture de panneaux photovoltaïques et génie électrique : LUMELEC (Neuville du Poitou – Vienne).

Les entreprises ont reçu leur Ordre de Service et la réunion de lancement et coordination des travaux se tiendra en mairie le 24 novembre 2025. Les travaux commenceront lundi 01 décembre 2025.

CONSOMMATION D'ENERGIE

Fourniture d'électricité : La consultation obligatoire (marché supérieur à 40.000€) pour l'acheminement et la fourniture d'électricité a été faite auprès de 3 fournisseurs, deux ont répondu : Total Energie qui n'a pas donné suite et EDF qui propose un montant annuel HT de 30 129,55 euros annuels pour un contrat d'une durée de 3 ans, option retenue par la commission communale d'appel d'offres.

Fourniture de gaz : Les cuves en place (mairie - maternelle - cuisine scolaire et stade) sont propriété de Primagaz, un changement de fournisseurs nécessiterait leur enlèvement et de nouvelles installations ; le contrat Primagaz se poursuivra.

Fourniture de granulés de bois : trois entreprises ont été consultées pour la fourniture de granulés en vrac : Eburo, Alvea et Granulés du Plateau. Notre fournisseur habituel, Granulés du Plateau, mieux disant a été retenu aussi en raison de sa ponctualité et sa flexibilité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2026

Extension de Cimetière : Dans l'immédiat nécessité d'un bornage du terrain par un géomètre et demande d'intervention d'un hydrogéologue agréé.

Eglise : c'est un bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des Bâtiments Historiques. La réfection de la toiture nécessitera l'intervention de l'Architecte du patrimoine. La DRAC et le département de la Haute-Vienne seront sollicités.

Aménagement d'un Terrain de Padel

Il pourrait trouver place sous le préau sportif et dans ce cas il serait nécessaire de prévoir une assise bétonnée de 200 m² à l'extrémité du bâtiment.

Commission Finances du 24 novembre 2025

Point sur la situation budgétaire au 21 novembre 2025

325 jours se sont écoulés depuis le début de l'année, soit 89% d'un exercice complet.

A- Recettes de Fonctionnement

Le chapitre 70, produits des services et des ventes, s'établit à 216.788€, soit 84% du montant budgété.

L'article 70323, redevance pour l'occupation du domaine public, génère 800€ de plus par rapport au prévisionnel : 500€ sur l'antenne et 300€ versés par Enerdis.

La facturation périscolaire, octobre compris, n'est qu'à 70% du montant espéré. Nous serons sans doute plus proches des chiffres de 2022 et 2023 que de ceux de 2024.

Le chapitre 73, impôts et taxes, s'élève à 832.506€, soit 78% du BP. 83% des contributions directes ont été versés, 33% sur le FPIC, et rien sur les droits de mutation à titre onéreux.

Le chapitre 74, dotations et subventions, est à 92% du prévisionnel soit 397.020€. Il reste à percevoir 8% sur le total de la DGF.

Un surplus de 819€ est constaté sur le fonds départemental de péréquation sur la taxe professionnelle.

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante, est à 20.849,20€ soit 119% du BP. Les revenus des immeubles sont plus élevés grâce aux augmentations contractuelles.

Le total des recettes réelles se monte à 1.469.697,64€ soit 82% du BP.

Le total général est de **1.471.932,62€**.

B- Dépenses de Fonctionnement

Le chapitre 011, charges à caractère général, s'élève à 307.165,01€, soit 71% du BP.

On note un léger dépassement sur la facture d'eau, en lien probablement avec les périodes très chaudes de cet été.

Les différentes énergies sont bien maîtrisées. Même constat sur la nourriture pour la cantine.

Le seul article notable de ce chapitre est le 611, contrat de prestation de service, qui est à 135% du

prévisionnel. Le dépistage du radon et la réalisation de la « base adresses nationale» par la Poste ont notamment “gonflés” le total.

Le chapitre 012, charges de personnel, est réalisé à 84% pour 685.676,58€, et n'appelle pas de remarque particulière.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, représente 312.186,58€ soit 94%, la totalité de la subvention de fonctionnement ayant été versée au SIEPEA.

Le versement sur l'attribution de compensation a été réglé à LM (chapitre 014, atténuation de produits).

Le total des dépenses réelles s'établit à 1.347.757,93€, soit 83% du BP.

La CAF brute est au 21 11 25 de 121.939,71€.

C- Dépenses d'Investissement

Les capitaux des emprunts sont remboursés à hauteur de 78%.

Depuis le dernier conseil, nous avons acheté du matériel informatique : 3 écrans interactifs pour 9.996€, des bornes Wifi pour 288€ ainsi que de l'outillage pour 1.851,35€.

Dans le cadre du projet “préau sportif”, nous avons réglé une facture au MOE Orkane de 3.149,21€.

Le total général est de 92.381,27€.

D- Recettes d'Investissement

Une partie de la taxe d'aménagement reste à percevoir, couvrant la période de juin à novembre 2025.

Le chapitre 13 n'ayant pas reçu de nouvelles subventions, le total général des recettes reste identique à celui de septembre dernier, soit 346.531,34€ avec l'excédent de fond capitalisé.

L'exécution budgétaire est conforme aux prévisions.

Décision Modificative n°2

Nous devons amortir sur 5 ans 5.201,39€. Ce montant équivaut à une subvention accordée au SIEPEA lorsque nous lui avons cédé le terrain, sur lequel a été construit le PEI, pour l'euro symbolique.

Il faut donc diminuer, en dépenses de fonctionnement, le chapitre 023 de 1.040,28€, ce qui génère automatiquement la diminution des recettes d'investissement au chapitre 021 pour la même somme.

Pour équilibrer les 2 sections, il faut ajouter ces mêmes montants à l'article 6811 (chapitre 042) en DF, ainsi qu'au 2804412 (chapitre 040) en RI.

Demandes de subventions

En fonction des projets que le conseil décidera de mener, nous devrons solliciter les subventions suivantes :

- terrain de padel : ANS, Fédération française de tennis, Conseil départemental et Conseil régional;
- agrandissement du cimetière : Conseil départemental ;

- réfection toiture et murs de l'église : DRAC et Conseil départemental, et possibilité de financement participatif (Fondation du Patrimoine).

Principales délibérations

Règlement du cimetière – modification des articles 20 et 24

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier les articles 20 et 24 relatifs à l'emplacement et dimensions de la fosse et la dimension des parcelles concédées car les dimensions actuelles mentionnées se sont plus aux normes.

L'article 20 est modifié comme suit:

Un terrain de 2,60 m de longueur et de 1,30 m de largeur sera affecté pour y réaliser une concession simple et une inhumation en pleine terre dans une fosse de 1,50.m de profondeur et 0,80 m de largeur. L'inhumation d'un cercueil hermétique est interdite dans le terrain commun, exception faite des cas particuliers suivant la législation en vigueur.

L'article 24 est modifié comme suit:

La dimension des parcelles concédées

Deux catégories de concessions sont proposées pour implanter une nouvelle sépulture :

-La concession simple, d'une superficie de 3,38 mètres carrés, correspond à un rectangle de 2,60 m de longueur et de 1,30 m de largeur, qui permet la création d'une tombe ou d'un caveau à une place ou à deux places superposées.

-La concession double, d'une superficie de 5,46 mètres carrés, correspond à un rectangle de 2,60 m de longueur et de 2,10 m de largeur, qui permet la création d'une tombe ou d'un caveau à deux places, quatre places, ou plus.

Participation financière pour le Noël des enfants aux écoles de Saint-Gence

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, et comme décidé lors de la Commission Affaires Scolaires, les écoles maternelles et élémentaires vont toutes deux bénéficier d'une participation financière de la commune pour l'achat de cadeaux de Noël ainsi que d'un spectacle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser cette participation comme suit :

500 euros pour un spectacle de Noël par école
6,50 euros par élève pour l'achat de cadeaux

Monsieur le Maire propose d'attribuer une participation financière selon la répartition suivante:

École Maternelle – Association Ecole Maternelle de Saint-Gence :

500,00 euros pour un spectacle de Noël

448,50 euros pour l'achat de cadeaux (68 élèves x 6,50 euros)

École Élémentaire – USEP Saint-Gence :

500,00 euros pour le spectacle de Noël

851,50 euros pour l'achat de cadeaux (131 élèves x 6,50 euros)

Cette participation financière sera versée directement à chacune des écoles qui en disposeront librement.

Cotisation USEP FOL 2025/2026

Monsieur le Maire expose, que dans le cadre de la cotisation de la Commune à l'USEP, il convient de délibérer sur le montant de la participation pour la saison 2025/2026, à hauteur de 1 201,94 €, selon la répartition suivante :

- École Maternelle : 416,80 €
- École Élémentaire : 785,14 €

Autorisation de versement des acomptes au SIEPEA avant le vote du budget 2026

Chaque année le SIEPEA demande le versement de la première (voire de la deuxième) partie de la participation communale annuelle avant le vote des budgets. Il faut fournir, à l'appui de ces premiers paiements, une délibération du Conseil Municipal les autorisant.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au premier et, si besoin, au deuxième versement de la participation communale au SIEPEA pour 2026 avant le vote du budget.

Autorisation pour l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

M. le Maire expose que, jusqu'à l'adoption du Budget 2026, le Maire peut, sur autorisation de l'Assemblée délibérante, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2026 lors de son adoption.

Il est proposé de donner l'autorisation à M. le Maire d'engager, liquider et mandater avant le vote du Budget 2026, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2025 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

La Protection Sociale Complémentaire des agents – Risque santé

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 6 novembre 2025,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le

décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Celle-ci devient obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour le risque Santé pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 15 €, par agent et par mois, dans la limite des dépenses engagées par l'agent.

Au vu du décret, et en l'absence de transposition normative de l'accord collectif national du 11 juillet 2023, les employeurs publics ont le choix de retenir trois modalités potentielles de participation :

- La convention de participation proposée par le CDG 87 ;
- Une convention de participation mise en place directement par l'employeur ;
- La labellisation.

En parallèle, l'article L.827-7 du CGFP confie aux centres de gestion une nouvelle mission obligatoire, à savoir conclure, pour le compte des collectivités territoriales de leur ressort et leurs établissements publics, des conventions de participation couvrant les risques Prévoyance et Santé.

Le CDG 87 a donc lancé le 11 avril 2025 une procédure de mise en concurrence mutualisée afin de conclure une convention de participation pour le risque Santé au profit des collectivités et établissement publics du département l'ayant sollicité.

À l'issue de cette procédure, le CDG 87 a souscrit une convention de participation pour le risque Santé auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2026.

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent adhérer à cette convention par délibération de leur assemblée délibérante, après consultation du comité social territorial, et doit également définir le montant de participation financière accordée aux agents qui choisirraient d'adhérer au contrat proposé par la MNT en application de la convention de participation signée avec le CDG 87.

Il convient de préciser que l'adhésion des agents à cette convention de participation n'est pas obligatoire ; que chacun décide d'y adhérer volontairement et de choisir son niveau de garantie mais que seuls les agents adhérents à cette convention seront éligibles à la participation de l'employeur.

Il vous est proposé de ne pas adhérer à la convention de participation du CDG 87 et de retenir la modalité de participation suivante : **la labellisation**. Cela laissera le choix aux agents de conserver leur contrat ou de souscrire un nouveau contrat auprès de l'organisme de leur choix et de définir un montant de participation employeur au risque Santé de 15 € par agent par mois.

Renouvellement de l'autorisation de recours au Service civique

Vu la délibération 73-2019 en date du 21 décembre 2019 relative au recours par la Commune au service civique,

Vu la délibération 60-2022 en date du 18 novembre 2022 relative au renouvellement d'autorisation de recours par la Commune au service civique,

La commune souhaite renouveler son inscription dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n° 2010- 141 du 10 mars 2010. Ce dispositif a pour

objet d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes.

Projet de réhabilitation de l'ancienne crèche

La Commune de Saint-Gence dispose d'un bâtiment communal situé au 4 rue du Clos, qui accueillait la crèche intercommunale gérée par SIEPEA (Syndicat Intercommunal pour l'Enfance, la Petite Enfance et l'Ado-

lescence) depuis 2003. Ce bâtiment est devenu vacant suite à l'installation de la crèche dans les nouveaux locaux du Pôle Enfance Intercommunal en septembre 2024.

Pour faciliter le maintien à domicile de personnes peu dépendantes et pour faire face à la demande, la commune de Saint-Gence souhaite que ce bâtiment soit aménagé pour proposer des logements adaptés ou adaptables pour personnes peu dépendantes.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire propose de prendre tous contacts utiles, en particulier avec :

- le Conseil départemental de la Haute-Vienne qui a défini plusieurs programmes d'aides à la réalisation de logements adaptés aux personnes âgées et/ou handicapées, en particulier le sixième programme départemental qui précise les modalités pour des opérations « acquisition/réhabilitation » ;
- l'Office Public de l'Habitat, ODHAC 87 qui porte les projets de création de logements sociaux ;
- ainsi qu'avec tout autre organisme œuvrant dans le domaine du logement social.



Bordeaux – Lyon en TGV en 2027 ?

Quelques réflexions

Une ligne mythique qui traversait la France.

Pendant plus d'un siècle, la ligne Bordeaux – Lyon via Limoges et Montluçon a relié l'Atlantique et le Rhône sans passer par Paris. C'était une artère essentielle du réseau ferroviaire français qui permettait de traverser cinq régions.

Dans les années 1980 et 1990, les célèbres **Corail Intercités** assuraient encore plusieurs allers-retours quotidiens (7h en moyenne).

Nouvelle annonce en novembre 2025 !

Une liaison TGV Lyon-Bordeaux pour 2027 ? La SNCF va lancer des études !

La SNCF étudie la faisabilité d'une liaison TGV entre Lyon et Bordeaux. Attendu de longue date par les usagers, le projet, qui passerait notamment par Massy TGV et Poitiers, pourrait voir le jour à l'horizon 2027. .../...

.../...

Une insulte

Une information séduisante, qui donne l'impression qu'enfin, la France se doterait d'une transversale ferroviaire entre deux grandes métropoles régionales de respectivement 843 000 et 1,4 million d'habitants. Sauf que le tracé proposé emprunterait plusieurs tronçons LGV Atlantique en passant par Poitiers, Tours et... Massy, avant de redescendre sur Lyon.

Résultat : un itinéraire en forme d'arc nord, **plus long, plus coûteux en énergie et paradoxalement toujours centré autour de la région parisienne.**

La France reste l'un des seuls grands pays européens sans véritable réseau transversal à grande vitesse.

Il serait plus logique de construire un axe véritablement horizontal, au cœur du pays, entre Atlantique et Rhône-Alpes. Un projet long, complexe, mais structurant.

En attendant, la « liaison Bordeaux-Lyon sans passer par Paris » restera une belle promesse de communication politique à la française.



Motion – Ligne ferroviaire Bordeaux - Lyon

Adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal de Saint-Gence, le 29 novembre 2025

L'annonce que la SNCF étudie la faisabilité d'un aller-retour quotidien direct entre Lyon et Bordeaux a suscité curiosité et intérêt pour les utilisateurs du transport ferroviaire, ainsi que pour les acteurs économiques et politiques des régions concernées.

Cependant, il est vite apparu que cette annonce ne répond ni aux attentes des habitants, ni à celles des acteurs économiques du Massif central, elle est ressentie comme une insulte pour nos territoires.

En effet le projet propose de relier directement les deux métropoles Bordeaux et Lyon en passant par Poitiers, Saint-Pierre-des-Corps et Massy et évite ainsi le Limousin et une partie de l'Auvergne.

Après l'échec de Railcoop dont le projet était de recréer la ligne historique Bordeaux-Lyon, par Limoges, Guéret, Montluçon et Saint-Germain-des-Fossés, c'est un nouvel affront que nous subissons.

L'échec de Railcoop est le symptôme d'un mal profond, celui de l'abandon de relations inter-métropolitaines transversales n'intéressant pas Paris.

Quand nos décideurs comprendront-ils que le maillage radial en étoile autour de Paris condamne irrémédiablement les régions centrales autour du Massif Central ?

La France reste l'un des seuls grands pays européens sans véritable réseau transversal à grande vitesse. L'Allemagne relie ses Länder sans passer systématiquement par Berlin, l'Espagne connecte ses grandes villes entre elles via Madrid mais aussi via Séville, Valence ou Saragosse.

Un axe transversal, entre Atlantique et Rhône-Alpes constituerait un axe privilégiant réellement l'aménagement du territoire. C'est le sens de la demande de création d'un train d'équilibre du territoire (TET) entre Bordeaux et Lyon via Limoges, Guéret, Montluçon et Saint-Germain-des-Fossés.

Le projet évoqué dans la presse, s'il se concrétise, est un nouveau rendez-vous manqué pour le désenclavement ferroviaire du Limousin et de l'Auvergne.

Il serait préjudiciable à leur développement en retardant encore les améliorations attendues en matière de désenclavement et de déplacements.

Le Conseil municipal de Saint-Gence, réuni en séance plénière le 29 novembre 2025 demande :

- à l'Etat et aux opérateurs ferroviaires de prendre en compte les demandes de création d'un Train d'Équilibre Territorial reliant Bordeaux et Lyon par Limoges, Guéret, Montluçon et Saint-Germain-des-Fossés ;

- à l'Etat de mesurer la gravité de la situation et de tout faire pour que l'aménagement de nos territoires ne soit pas à nouveau, retardé voire abandonné.



Focus sur le plan mercredi à l'ALSH

Le mercredi à l'accueil de loisirs, les enfants profitent de différentes activités. Ils ont généralement le choix entre des activités manuelles, sportives, culturelles ou bien d'autres encore. Depuis 2024, l'accueil de loisirs est labellisé plan mercredi par le SDJES et la CAF.

Mais qu'est-ce que le plan mercredi ? C'est un label qui atteste et garantit un haut niveau de qualité des temps périscolaire, en particulier le mercredi. Celui repose sur l'engagement de la structure à proposer une offre éducative répondant à une charte qualité dans le cadre du Projet Éducatif Territorial.

Comment est-il mis en place ? En proposant des parcours de découverte qui se renouvellent en même temps que le PEDT. À l'accueil de loisirs, trois parcours sont proposés : « Citoyenneté », « Bien dans ma tête dans mon corps » et « Découverte des activités culturelles et artistiques ».

Et concrètement ? Lors de l'élaboration du programme d'activités, l'équipe d'animation travaille sur des propositions d'activités répondant aux trois thématiques des parcours de découverte. Cette année, les enfants ont notamment pu participer à une activité de médiation animale faisant partie du parcours « Bien dans ma tête, bien dans mon corps ». Les enfants ont ainsi pu faire la connaissance de quatre poneys venus nous rendre visite spécialement pour l'occasion.

Afin de faire vivre le parcours de « découverte des activités culturelles et artistiques », les enfants de tous les groupes peuvent découvrir différents artistes tout au long de l'année. Ils ont ainsi pu tester leur fibre artistique grâce à des activités « à la manière de... » qui permet notamment de tester des techniques utilisées par les artistes.

Dans le cadre du parcours « Citoyenneté », un projet de partenariat avec l'association Noukou permet aux enfants de découvrir le Togo grâce à une correspondance, des appels en visios avec des enfants Togolais ainsi qu'une initiation à l'Éwé (langue officielle du Togo). Chaque année au mois de mai, l'accueil de loisirs se met aux couleurs de l'Unicef pour participer à l'UNIDAY évènement célébrant les droits de l'enfant et l'engagement des enfants partout en France.

Parfois, certains projets font vivre deux parcours de découverte. La grande lessive en est le parfait exemple. Depuis deux ans, l'ALSH participe à ce projet à visée artistique, participative et citoyenne. La forme ? Une installation éphémère de réalisations artistiques diverses (dessins, peintures, collages, etc.), toutes présentées au format A4, et toutes conçues à partir d'une même thématique. Celle-ci change à chaque édition. En 2025, l'invitation était « du papier, des papiers, vos papiers ». Ce projet est réalisé en collaboration avec la crèche, le Relais Petite Enfance, les écoles du territoire ainsi que la maison de retraite de Nieul.

L'ensemble de ces projets permettent de faire vivre des après-midis riches aux enfants en leur proposant des activités à la fois ludiques, pédagogiques et favorisant leur curiosité et leur ouverture d'esprit.

DES NOUVELLES DES ENFANTS DES LÉMOVICES à l'école élémentaire

CLASSE DECOUVERTE À



Les élèves de CE1, CM1 et CM2 sont partis en classe découverte à Meschers les mercredis 8, jeudi 9 et vendredi 10 octobre. Ils ont pu découvrir la pêche à l'estran, la laisse de mer, le cordon dunaire et faire une randonnée jusqu'à la pointe de Suzac avec de très bonnes conditions météorologiques. Nous remercions tous les acteurs qui ont permis la bonne réalisation de cette classe découverte et en particulier les parents accompagnateurs.

PROJETS DES CP ET CE2

Les CP et CE2 ont assisté à la Fête de la Science au Musée Adrien Dubouché le jeudi 9 octobre. Ils vont participer, entre autre, au projet école et cinéma avec une animation à la BFM et préparent en coulisse de beaux projets qu'ils seront fiers de vous présenter en 2026!



Toute l'équipe enseignante remercie la municipalité, la SGAPE et les parents pour leur soutien financier qui permet de réaliser ces beaux projets.



SECTION DÉPARTEMENTALE DE L'OVN NOUVELLE-AQUITAINE

6 rue du Puy Pezard

Siret : 412 109 670 00031 Code APE : 7120 B

Tel : 05 55 04 64 06

Mail : fgdon87@gmail.com

L'expertise végétale
pour la santé de l'environnement

Votre collectivité adhère à la FREDON Haute Vienne, section départementale de l'organisme à vocation sanitaire (FREDON Nouvelle Aquitaine) agréée par l'état pour le suivi des plans de luttes collectifs pour la protection des cultures.

Elle est chargée de la gestion des dangers sanitaires, avec 3 axes majeurs : la surveillance, la prévention et les luttes contre les organismes nuisibles, elle apporte son expertise pour la reconnaissance de ces organismes et le choix des méthodes de luttes.

Ses techniciens vous accompagnent dans la mise en place d'actions de lutte collective :

- Piégeage (ragondins, corneilles noires, corbeaux freux, pigeons Bizet) mise à disposition de cages pièges,
- Identification, formation et conseil de gestion sur les plantes exotiques envahissantes,
- Diagnostic et installation d'éco pièges pour les chenilles processionnaires du pin
- Frelon à pattes jaunes : Campagne de piégeage des reines fondatrices à partir de février Mars, inscription au secrétariat de la mairie.

Régulation des populations de ragondins



Concernant la régulation des populations de ragondins, de nombreux individus circulent le long des cours d'eau, dans les étangs et impactent le milieu par des dégradations de berges et transmettent des maladies aux animaux d'élevage.

Afin d'éviter une augmentation rapide de la population (un couple génère en deux ans 90 individus) une campagne de piégeage va être organisée sur la commune, les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie ou de la FREDON Haute Vienne au 05 55 04 64 06.

Sensibilisation : Les chats errants dans notre commune

Qu'appelle-t-on un "chat errant" ?

Un **chat errant** est un chat vivant en liberté, sans propriétaire clairement identifié. Il n'est pas socialisé à l'homme ou seulement partiellement, vit dehors toute l'année, se nourrit comme il peut et se reproduit souvent de manière incontrôlée. Il se distingue :

- du **chat domestique identifié** qui appartient à un foyer, même s'il sort régulièrement ;
- du **chat abandonné**, ancien animal de compagnie redevenu libre mais généralement plus sociable ;
- du **chat haret**, redevenu totalement sauvage après plusieurs générations à l'état libre.

Ces chats errants, parfois appelés "chats libres", sont souvent regroupés en colonies autour de zones où ils trouvent nourriture et abri.

La loi (article L. 211-19-1 du CRPM) interdit la divagation des animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Elle considère un chien ou un chat en état de divagation (article L. 211-23 du CRPM) :

« Tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. »

Les chats errants dans notre commune : comprendre et agir

La présence de chats errants est une réalité croissante dans de nombreuses communes, y compris la nôtre. Ces animaux, bien que familiers, peuvent générer des nuisances (miaulements nocturnes, marquages, reproduction non maîtrisée) et vivre dans des conditions difficiles. Il est essentiel de mieux comprendre le phénomène pour adopter des solutions respectueuses et efficaces.

Un phénomène en expansion

Faute d'identification et de stérilisation, les populations félines errantes augmentent rapidement. Un seul couple non stérilisé peut donner naissance à plusieurs portées par an, créant une situation impossible à contrôler pour la collectivité comme pour les riverains.

Un couple de chats peut avoir jusqu'à 20 000 descendants en 4 ans !

Les bons gestes à adopter

- Identifier et stériliser vos propres chats (**femelles ET mâles**), même s'ils ne sortent pas ou peu ;
- Éviter de nourrir les chats errants individuellement afin de ne pas favoriser leur multiplication ;
- Ne jamais abandonner un animal, un acte puni par la loi.
- Signaler la présence de groupes de chats errants aux services municipaux pour permettre une future intervention adaptée.

Agissons

Il est possible d'aider une association qui œuvre dans le domaine du bien-être animal et qui intervient sur notre commune depuis quelques années :

- SOS CHATS Errants 87 : 27 rue des Frères Grimm 87000 Limoges 06 70 06 60 35
chantal.barthelemy.jammet@wanadoo.fr

Vous pouvez aider cette association en effectuant des dons qui sont déductibles des impôts à hauteur de 66%. Ces dons pourront permettre à cette association de continuer à aider les particuliers qui la sollicite ou qui l'ont sollicité.

L'engagement futur de la commune

La municipalité est pleinement consciente de cet enjeu et étudie actuellement la mise en place d'un **programme de gestion des chats errants**, incluant notamment des campagnes de stérilisation en partenariat avec des associations de protection animale et des vétérinaires.

La stérilisation est la seule action susceptible de stabiliser durablement les colonies et d'améliorer les conditions de vie des animaux.

Les habitants seront tenus informés dès que ces dispositifs seront opérationnels.

❶ ÉLECTIONS MUNICIPALES MODE D'EMPLOI

Les prochaines élections des conseillers municipaux (et des conseillers de Paris) auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

En France, toute personne majeure de nationalité française qui vit sur le territoire a le droit de voter. Ce droit s'appelle le suffrage universel et il s'applique sans distinction de sexe, d'origine, de religion ou d'opinion politique. Les citoyens de l'Union européenne résidant en France peuvent aussi voter, mais seulement aux élections municipales et européennes, dans la commune où ils habitent.

Les électeurs de nationalité française ainsi que les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne, inscrits sur les listes électorales, participent à l'élection des conseillers municipaux. Les modalités de cette élection diffèrent en fonction de la taille de la commune, selon qu'elle compte moins ou plus de 1000 habitants.

Les électeurs sont également appelés à élire les conseillers communautaires.

Les conseillers municipaux sont élus pour 6 ans par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales en France.



Les élections municipales ont lieu tous les six ans dans près de 35 000 communes;

- ✓ Les habitants sont appelés à élire leurs conseillers municipaux au suffrage universel direct;
- ✓ Le maire, lui, n'est pas élu directement par ses administrés;
- ✓ C'est lors de la première réunion du Conseil municipal que le maire est élu;
- ✓ La réunion a lieu au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche qui suit l'élection;
- ✓ Le maire est choisi parmi les conseillers municipaux;
- ✓ Les adjoints du maire sont également élus au cours de cette première réunion;
- ✓ Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours de scrutin;
- ✓ Il est élu à la majorité relative si un troisième tour est nécessaire;
- ✓ En cas de démission en cours de mandat, le maire est remplacé provisoirement par un adjoint, dans l'ordre des nominations;
- ✓ À défaut d'adjoints, il est remplacé par un conseiller municipal;
- ✓ Le Conseil municipal est convoqué pour procéder à une nouvelle élection du maire et de ses adjoints.

Vérifiez si vous êtes inscrit sur la liste électorale et à quel bureau de vote vous êtes rattaché sur :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez **vous inscrire au plus tard le 6 février 2026**. Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

Les listes sont distribuées dans les boîtes aux lettres. Les documents présentant les candidats seront envoyés aux foyers la semaine avant le premier tour.

Les documents nécessaires en bureau de vote :

✓ Un justificatif d'identité obligeant et la carte d'électeur.



► Indiquer les noms, prénoms et date de naissance de l'électeur chargé de voter à votre place.

► Vous ne devez pas remplir les rubriques réservées à l'administration.

► Vous rendre en personne, avec le formulaire rempli et un justificatif d'identité dans 1 des lieux suivants :

Gendarmerie – Brigade de Nieuil
24, rue des Vignes – 05 55 75 80 07
Mercredi 14h00-18h00 et samedi 8h00-12h00
ou sur rendez-vous

- Police nationale, Gendarmerie (ou qu'ils soient)

- Tribunal judiciaire, Consulat

Un récépissé vous est remis.

❷ La procuration

Vous devez :

- Soit le remplir en ligne, puis l'imprimer sur 2 feuilles (pas de recto verso)
- Soit l'imprimer sur 2 feuilles (pas de recto verso), puis le remplir à la main (lisiblement et sans ratures).

Pour remplir le formulaire :

- Indiquer votre numéro national d'électeur et celui de l'électeur chargé de voter à votre place. Vous pouvez retrouver ce numéro à l'aide de ce téléservice et sur la carte électorale.
- Soit vous rendre dans un des lieux ci-après et le remplir sur place.

ACTUALITÉS en IMAGES

La Boum des Ados, vendredi 17 octobre 2025

C'est maintenant une habitude bien établie à Saint-Gence que fêter les vacances de Toussaint et Halloween en invitant les ados de la commune à la Boum des Ados !

C'est ainsi que vendredi 17 octobre 2025, de 19h30 à 23h00, dans la salle des fêtes les jeunes ont pu "s'éclater" en liberté (les parents ne sont pas invités !) ... mais sous la surveillance des élus municipaux.

Un superbe décor aux teintes orange et noires, DJ Sono Fantasia pour la partie musicale et les jeux de lumière, pizzas et boissons à volonté pour se sustenter ... voilà les ingrédients d'une soirée réussie pour nos jeunes.

La commission Communication et Animation remercie tous les participants à cette belle "boum" !



Commémoration du 11 novembre 1918

C'est devant une foule considérable que le Maire Serge Roux présidait la cérémonie de commémoration de la signature de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Les enfants des écoles étaient présents, accompagnés de leurs parents et ont interprété l'hymne national la Marseillaise.

Le Maire lisait le discours de Madame Catherine VAUTRIN, ministre des Armées et des Anciens combattants et de Madame Alice RUFO, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants.

Il souhaitait rappeler le devoir de mémoire auquel nous devons tous être attentifs afin de ne pas oublier les guerres et les drames vécus par notre Nation. Ce devoir nous impose de transmettre ces valeurs aux jeunes générations. Il rappelait que ce sont 54 saint-gençois qui ont perdu la vie entre 1914 et 1919, sur une population d'un millier d'habitants. Enfin il indiquait qu'il fallait ne pas oublier ce jour funèbre du 13 novembre 2015, jour où 132 personnes perdaient la vie lors des attaques du Bataclan et des terrasses parisiennes.

Puis une minute de recueillement et de silence était tenue par l'ensemble des présents avant de laisser les enfants entonner la Marseillaise.



Récompenses pour les participants au concours communal des Maisons Fleuries, le 15 novembre 2025

Les participants au concours communal des Maisons Fleuries ont été reçus vendredi 15 novembre par la Commission Communication et Animation pilotée par Véronique Barinotto pour être récompensés de leur implication dans le fleurissement de la commune.

Après la diffusion d'un diaporama réalisé par Denis Travers, responsable des espaces verts de Saint-Gence et montrant des paysages naturels et des réalisations à travers les saisons, les 24 participants étaient félicités par le Maire Serge Roux, entouré des membres du jury, Catherine Guilhem, Sylvie Lavallade et Marie-Claire Dupic.

Les six diplômés d'honneur recevaient une azalée, plante originaires du Japon et de Corée, qui appartient aujourd'hui au genre Rhododendrons.

Cette belle fleur représente la joie d'aimer. Dans la culture chinoise, une légende raconte que l'azalée serait née de la tristesse d'un coucou. Il aurait crié jusqu'au sang, et une goutte aurait donné naissance à cet arbuste à fleurs...

Et tous les lauréats recevaient un saule crevette, ou Salix integra 'Hakuro-Nishiki'. C'est un arbuste au port compact et bien arrondi. Il est l'arbre idéal des petits espaces : jardin de ville ou terrasse.



Conférence « Saint-Gence gauloise, vendredi 29 novembre 2025

Dans le cadre du PCR (Programme Collectif de Recherche) porté par **Nicolas Payne et Maxime Pasquel**, et à l'invitation de la municipalité Nicolas Payne a donné une conférence :

"Le contexte archéologique de l'agglomération artisanale et commerciale de Saint-Gence à la période gauloise". Environnement riche et diversité des sites.

Nicolas Payne a présenté l'agglomération gauloise de Saint-Gence en la replaçant dans un contexte géographique cohérent, avec de nombreuses fermes gauloises connues et fouillées récemment, avec un réseau de voies de circulation important qui permettait commerce et échange de biens ...



Soirée théâtrale samedi 15 novembre 2025

Une salle polyvalente remplie jusqu'aux cintres !

Des comédiens heureux de jouer !

Un public enthousiaste et réceptif !

On a dû pousser les murs pour accueillir les spectateurs venus passer une excellente soirée avec la compagnie "Au fond à gauche" ... Malgré cela, il a fallu refuser du monde à cette belle soirée théâtrale organisée par la Commission Communication et Animation du Conseil municipal.

Les canards n'arrivent pas par la poste : une comédie drôle alliant humour et gags rythmés pendant 1h40. C'est l'histoire de Tintin et Diego qui randonnent dans les monts de Blond, un voyage plein de surprises. Une ex qui aime les armes, et qui a caché son canard dans la cave ... et un pauvre facteur qui sera la victime de ces personnages déjantés !

Une très belle soirée !



A cette occasion, les spectateurs ont pu aider la Ligue Contre le cancer en achetant divers objets dans le cadre d'Octobre Rose (prolongé !!!)

NOUVEAU à SAINT-GENCE



**4 rue Auguste Renoir
87510 Saint-Gence**

✉ nlktattoo

✉ nlktattoo85@gmail.com

Jours d'ouverture

**LUNDI-MARDI-JEUDI-
VENDREDI-SAMEDI**

Sur rendez-vous uniquement

NUITS DE LA LECTURE

VILLES &
CAMPAGNES
10e ÉDITION

SAINT-GENCE

18h30

Vendredi 23 janvier

"A LA CAMPAGNE, PETITS ET GRANDS LISENT"

Concours des Petits champions de la lecture
Et lectures d'histoires par les élèves de St Gence
&
Lectures en patois Limousin

*Salle d'activités
(sous restaurant scolaire)*



www.nuitsdelalecure.fr

CNL / © Tom Haugomat pour les Nuits de la lecture / Conception graphique : Stud



bibliothèque.saintgence@gmail.com

05.19.09.00.92



LE FIGARO Le Point

Balafon

TVS MONDE

rfi

France médias monde

radiofrance

france.tv

RATP Upccop

Syndicat national de l'édition

SLF SGDL

Le Figaro Le Point France Médias Monde

SAINT-GENCE

Samedi 7 février 20h30

FEMME FATALE et POLAR

**PAR LE CÉLÈBRE
BUENA VISTA POLAR CLUB**



Avec

**Guillaume Linol, René Portella, Yves Dupont,
Franck Linol, Jacques Rabetaud et Stéphane Rocher**

**Salle polyvalente
Entrée gratuite**



SAINT-GENCE

Samedi 28 mars 20h30

Un dîner d'adieu

de Matthieu Delaporte et Alexandre de la Patellière
auteurs de "Le Prénom"

Par la Cie ASTÉRIA

Entrée gratuite - Salle polyvalente



ATTENTION !
date limite d'envoi 28 février 2026

CONCOURS DE NOUVELLES ET DE POÉSIES

2025/2026

OUVERT JUSQU'AU 28 FÉVRIER 2026

Concours de nouvelles à débuter

**par "Comme convenu on se
retrouvera à Saint-Gence..."**

**Concours de poésies sur le thème
"Les retrouvailles"**



**Règlement disponible sur
www.saint-gence.fr ou sur demande par mail à
concours@saint-gence.fr**



AGENDA SAINT-GENÇOIS

DATES	MANIFESTATIONS	LIEUX
Dimanche 4 janvier	FUTSAL par l'Entente Sportive Nieu/St Gence	Gymnase
Samedi 10 janvier	Vœux de la municipalité à partir de 18h00	Salle polyvalente
Vendredi 23 janvier	NUIT DE LA LECTURE organisée par L'Ecole élémentaire et la Bibliothèque	Salle d'activités sous le restaurant scolaire A 18h30
Samedi 31 janvier	21 ^{ème} Cross de St Gence Par St Gence Athlé	Bassin du clos
Samedi 7 février	Spectacle « Femme fatale et Polar » par le Buena Vista Polar Club	Salle polyvalente 20h30 – Entrée gratuite
Samedi 14 février	Concours de belote par l'Association Sportive St Gence Basket Club	Salle polyvalente
Dimanche 1 ^{er} mars	LOTO Par la SGAPE	Salle polyvalente
Vendredi 6 mars	Repas animé Par le Comité des Fêtes	Salle polyvalente
Samedi 28 mars	«Un diner d'adieu» par la Cie Asteria	Salle polyvalente 20h30 – Entrée gratuite
Dimanche 5 avril	Vide grenier par Lou Rejauvits de St Gence	Salle polyvalente
Dimanche 12 avril	Trail de la Forêt Lenfant Par St Gence Athlé	
Samedi 2 et Dimanche 3 mai	VINIGAST	Parc municipal
Dimanche 3 mai	SALON DU LIVRE	Parc municipal

En bleu les manifestations « Mairie » -Les manifestations sont à suivre sur l'application Panneau Pocket



Projet de PCR

« L'agglomération gauloise de Saint-Gence »

Quelques travaux réalisés en 2025 par les participants du Programme Collectif de Recherche

Regroupement et homogénéisation des données

Regroupement de la documentation des opérations programmées. Les rapports des opérations programmées de Saint-Gence étaient parfois incomplets et il s'agissait de versions papier dont la consultation était rendue difficile. Il a été nécessaire de reprendre les documents d'origine afin de créer des versions en pdf permettant des recherches dans le texte.

Création d'un Système d'Information Géographique unique. La première étape a été de créer un tableur regroupant toutes les structures. Les plans ont fait l'objet d'une courte préparation préalable. Ensuite, l'architecture du SIG a été définie lors de la première réunion du collège SIG.

Étude des structures, des mobiliers et synthèse

Architecture : Regroupement et normalisation des dessins des puits et des bâtiments.

Ce travail a concerné l'intégralité des 39 puits documentés. L'intégralité des bâtiments reconnus à ce jour à Saint-Gence a été regroupée.

Paléométallurgie : Étude des scories.

La campagne 2025 a permis le dépouillement de l'intégralité des scories de fer mises à jour sur les différentes opérations de fouille sur l'agglomération. L'écrasante majorité des résidus correspondent à l'étape de forge. La répartition des 133 culots témoigne de zones d'activités privilégiées. Il faut signaler la mise en évidence d'un bloc tuyère, partie d'un atelier de forgeron. C'est une donnée tout à fait inédite qui montre (s'il en était besoin) le potentiel archéologique en sommeil dans les caisses de mobilier du site exceptionnel de Saint-Gence.



Amphores : Inventaire des échantillons disponibles pour une première série d'analyses de pâtes.



Tableau d'inventaire des estampilles sur amphores mises en lien avec un cliché ou un dessin.

Céramiques : Pré-inventaire des estampilles sur céramiques.

- Tableau d'inventaire des estampilles sur céramiques mises en lien lorsque disponible avec un cliché ou un dessin.
- Méthodologie des analyses de laboratoire sur les pâtes.
- Atelier céramique au dépôt Varlin. L'équipe a opéré ensemble une première série de dépouillement.

Interventions ponctuelles de terrain (Camp de César - Motte Chalard)

Opération programmée de prospection : une opération de sondage sera proposée pour l'année 2026, avec un rafraîchissement et une lecture de la coupe du rempart en utilisant le chemin d'accès actuel réalisé à la fin de la période moderne.



LiDAR : Un relevé de la zone du Camp de César et des alentours a été réalisé à l'aide d'un drone portant un dispositif laser. Les faisceaux générés par le capteur LiDAR ont la capacité de traverser la végétation dans la plupart des cas. Les capteurs LiDAR offrent la possibilité unique d'étudier la topographie sous couvert végétal et ce à une large échelle. L'avantage indéniable des capteurs LiDAR est d'acquérir rapidement des données topographiques précises et exactes sur de grandes surfaces.

Traitement de relevés déjà effectués avec la technologie « géoradar » par le SRA en 2024.

Animations et médiations sur la commune

Atelier de science participative

Un atelier « *Toucher et Comprendre : la céramique* » s'est déroulé du 3 au 7 novembre 2025 dans les locaux du dépôt du SRA à Limoges.

Cet atelier a permis la réalisation d'une action de médiation. Les objectifs principaux étaient la sensibilisation au patrimoine enfoui, la découverte de la démarche scientifique en archéologie et l'échange.



Sensibilisation à l'archéologie, à l'histoire et au passé de Saint-Gence :

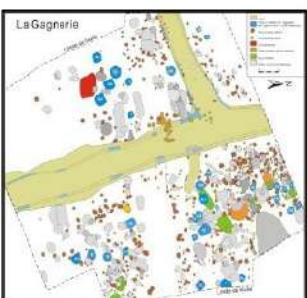
École élémentaire, classes de CE2 et CM2

Les enfants des classes de CE2 et CM2 ont pu bénéficier d'une séance d'initiation de deux heures par petits groupes de demi-classe.



La conférence

La conférence de vulgarisation donnée par Nicolas PEYNE s'est tenue le vendredi 28 novembre à 20h30 à la salle polyvalente de Saint-Gence. Elle s'intitulait : "Saint-Gence gauloise - Le contexte archéologique de l'agglomération artisanale et commerciale de Saint-Gence à la période gauloise". Environnement riche et diversité des sites.



Toutes ces activités se poursuivront en 2026 !

Les associations



Association sportive Saint-Gence basket club

La saison est officiellement lancée pour l'ensemble de nos équipes ! Après une période de brassage qui a permis de constituer les poules et de placer chaque groupe au bon niveau, toutes nos équipes ont désormais débuté leur championnat respectif. Notre RM3 s'est elle aussi lancée dans la compétition avec détermination, quelques ajustements sont encore nécessaires, le groupe s'est rajeuni, progresse, monte en cohésion et ne cesse d'apprendre. Le travail réalisé aux entraînements commence à porter ses fruits.

De la plus jeune catégorie aux séniors, l'ambiance est au rendez-vous, les tribunes se remplissent et l'envie de bien faire se ressent sur chaque parquet. Une belle dynamique se met en place pour tout le club.

Ce 9 novembre s'est conclu par une troisième édition de notre loto annuel couronnée de succès.

Cette troisième édition, les membres du bureau ainsi que l'entièreté des bénévoles présents pour cet événement, ont fait tout leur possible pour vous proposer un dimanche après-midi convivial et familial. Vous avez répondu au rendez-vous de la plus belle des manières, en affichant salle complète. Félicitations à l'ensemble des gagnants des différents lots mis en jeu lors de ce loto. Et pour les malheureux de cette édition, ne perdez pas espoir, vous aurez l'occasion de vous rattraper l'année prochaine.



Un grand merci à tous les participants, bénévoles et partenaires qui ont contribué à faire de cet événement un moment inoubliable.

La dynamique ne s'arrête pas là ; nous préparons déjà notre premier concours de belote prévu le 14/02/2026. Une belle occasion de partager un moment chaleureux en plein cœur de l'hiver.

Par ailleurs, nous rappelons que les périodes d'essais restent ouvertes tout au long de la saison. D'autre part cette saison nous avons lancé notre première session baby basket le samedi matin de 11h30 à 12h30 de 3 à 6 ans.

Merci pour votre confiance et votre énergie. À très bientôt sur nos prochains événements !



saintgence.basketclub@outlook.fr

<https://www.hooper-store.fr/club/boutiques-clubs/basket-ball/saint-gence-basket-club.html>

06.09.98.92.52



Les supporters de l'ASSGB



saintgence.basket

ENTENTE SPORTIVE NIEUL-ST GENCE

POINT SPORTIF:

Toutes nos catégories jeunes sont en Entente avec l'Ecole de Football de la Glane

- U6-U7: Encadrement EFG, lieu d'entraînement à Nieul, les mercredis de 18h15 à 19h15.
- U8-U9: Encadrement EFG, lieu d'entraînement à Veyrac les mercredis de 18h15 à 19h15.
- U10-U11: Lieux et horaires d'entraînements: lundi de 18h à 19h30 à Veyrac et le mercredi de 18h à 19h30 à Nieul.
- U12-U13: Lieux et horaires d'entraînements: lundi de 18h30 à 20h à Nieul et le mercredi de 18h30 à 20h à Veyrac.

Une équipe U13 en Départemental 3 est actuellement classée 1ère du classement avec 12 points (4 victoires sur 4)

L'autre équipe U13 en Départemental 2 est également classée 1ère du classement avec 10 points (3 victoires et un nul)

Le groupe séniors comptabilise aujourd'hui un effectif de 47 joueurs pour la saison 2025/2026.

- Séniors D1: 6ème au classement en championnat avec 8 points, une belle performance et une qualification en Coupe de la Haute-Vienne.
- Séniors D3 : 6ème au classement en championnat avec 9 points, 3ème en Challenge des réserves avec une belle victoire face au CS Feytiat.

POINT CLUB:

- Première manifestation pour l'Entente Sportive Nieul/St Gence avec la soirée Moules/Frites le samedi 22 novembre à partir de 19h à la salle des fêtes de Nieul.
- Le Président d'honneur Jean Guibert a été récompensé pour lors de la fête des bénévoles du district de la Haute-Vienne. Lors de cette soirée, le club a été récompensé pour la montée en D1 et champion de la Challenge du District Marcel Pailler
FORZA ES NIEUL-ST GENCE !!!!!

JEAN GUIBERT (PRESIDENT D'HONNEUR) RÉCOMPENSE PAR LE DISTRICT DE LA HAUTE- VIENNE





Comité des fêtes

Retour sur nos animations de fin d'année 2025



Lors de notre soirée choucroute du 31 Octobre, ce ne sont pas moins de 130 convives qui ont pu se régaler autour d'un délicieux plat accompagné d'une bonne bière. Tous sont repartis enchantés par ce moment chaleureux.

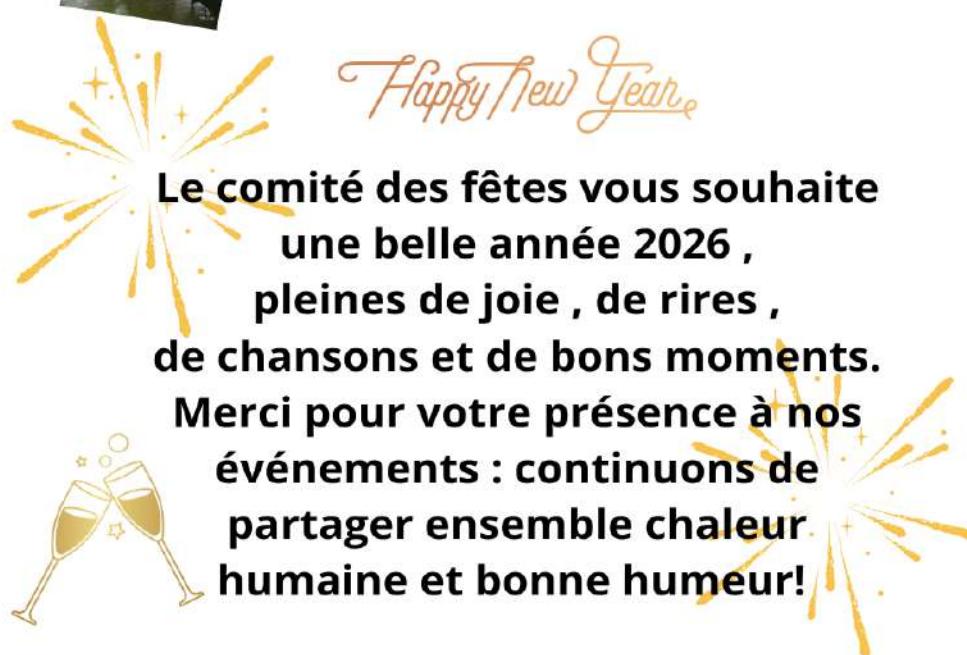
Pour la première fois, le samedi 1 Novembre, nous avons organisé une soirée apéro autour d'une table, histoire de prolonger le weekend dans la bonne ambiance de la salle des fêtes de Saint Gence.

Un grand merci à tous les participants pour leur présence, et un immense merci à nos bénévoles pour leur énergie et leur bonne humeur!

La soirée Karaoké du vendredi 21 Novembre à malheureusement connu quelques annulations en raison d'une météo peu clémence (le verglas s'était invité). Malgré cela, nous avons eu la chance d'entendre de futurs talents prometteurs, et l'ambiance est restée chaleureuse malgré le froid.

Qui sait, peut être aurons nous droit à un véritable concert lors de la fête de l'été ?

Bravo à tous les participants et à bientôt pour de nouveaux moments partagés !



A très bientôt pour nos prochaines animations



comité Des fêtes Saint- Gence



comitedesfetesstgence



comitestgence@gmail.com





NOUVEAUTE 2025 à Saint Gence :

YOGA ENFANTS

Le Yoga pour bien grandir dès 7 ans

Depuis la rentrée de septembre, **Les Ateliers du Solstice** proposent une séance hebdomadaire de yoga pour les plus de 6 ans. Avec l'accord des parents, Patricia, professeure de yoga certifiée, récupère les enfants au portail de l'école les lundis à 16h et les ramène, si besoin, à la garderie après la séance à 16h45. **Pourquoi proposer des séances pour les enfants ?**

Yoga • Bouger • Respirer • Se détendre

Le yoga aide votre enfant à :

- Développer son potentiel physique, mental et émotionnel
- Améliorer souplesse, coordination, concentration
- Renforcer confiance, estime de soi, courage, persévérance
- Apprendre à bien respirer et à se relaxer : deux compétences précieuses pour apaiser le stress, mieux gérer leurs émotions et grandir avec davantage de sérénité.



Un moment pour se recentrer, mieux comprendre son corps et grandir en douceur.

👉 Offrez à votre enfant un espace pour s'épanouir !

Rejoignez les séances de yoga dès maintenant. Inscriptions auprès de l'association :

📍 **Les Ateliers du Solstice**

📞 06 88 52 22 11

✉️ lesateliersdusolstice@gmail.com

🌐 Instagram : [@lesateliersdusolstice.](https://www.instagram.com/lesateliersdusolstice)





Nos danseuses ont repris les cours avec sérieux et bonne humeur et toute l'équipe travaille déjà avec sérieux à la préparation du prochain gala. Toutes se préparent avec passion pour vous offrir un gala haut en couleur



Afin de mettre en valeur le travail réalisé tout au long de l'année, un photographe professionnel est venu capturer plusieurs moments de cours.

Ces photos serviront à réaliser le calendrier 2026 de l'association, un joli souvenir pour les familles mais aussi un moyen de soutenir nos activités. Le calendrier est dès à présent disponible sur notre boutique HelloAsso. Sa vente contribue directement à soutenir nos activités et nos futurs projets.



Flashez ce QR Code
pour accéder au site



[https://www.helloasso.com/associations/
en-kdanses/boutiques/calendrier-2026](https://www.helloasso.com/associations/en-kdanses/boutiques/calendrier-2026)

Le gala arrive à grand pas

Le gala se rapproche et nos danseuses sont impatientes de présenter au public le fruit de leur travail.

Nous vous donnons rendez-vous le

6 juin

pour partager ce moment convivial qui clôturera l'année de danse.



Les évènements et médailles s'enchainement à l'association Pro-Artis



Depuis fin septembre, l'association de danse « Pro-Artis » de Saint-Gence s'est montrée particulièrement active avec de nombreux évènements :

24 septembre, portes ouvertes où les nombreux fidèles se sont retrouvés et ont accueilli de nouveaux danseuses et danseurs.



8 octobre : Pro-Artis ouvre ses portes à l'association « Lindy-Lim » : de 18h à 20h, tous les danseurs et danseuses ont pu découvrir et s'initier au « Lindy-hop », danse sociale swing, particulièrement joyeuse, entraînante et énergique !

1^{er} Novembre : comme il y a deux ans, l'association a organisé une sortie en bus à Muret, en partenariat avec les transports Massy de Couzeix, pour aller soutenir Roch et Marie-Laure lors de la coupe de France de danses !

Là encore le succès et la fête étaient au rendez-vous car ils ont remporté pour la **4^{eme} année consécutive**, la médaille d'or dans la

catégorie 10 danses senior 2.

Bravo à nos Champions.



Rendez-vous est pris pour fêter comme il se doit cette formidable réussite le **mercredi 17 décembre**, dès 19h à la salle des fêtes de St Gence.

Si vous souhaitez vous initier à la danse (en ligne et de salon), n'hésitez pas à pousser la porte de la salle des fêtes de Saint-Gence, chaque mercredi à partir de 18h, vous serez toujours les bienvenus et vous découvrirez une ambiance particulièrement chaleureuse, conviviale et dynamique.

Contact : Daniel Delage 06.80.45.37.62 mail : pro.artis87@gmail.com



La saison bat son plein à l'ESSAGE ! Notre leitmotiv est toujours le même : partager notre passion pour le tennis de table !

La nouvelle saison a vu partir quelques licenciés et en arriver d'autres. Si nous avons perdu quelques compétiteurs adultes, ils sont remplacés par nos jeunes (en championnat adulte), vivier important et envié par d'autres clubs.

Nous avons comblé ces départs par l'arrivée de nombreux joueurs « loisirs », débutants ou non, qui cherchent tout de même à progresser,

toujours dans la bonne ambiance ! C'est d'ailleurs une directive de notre fédération, accueillir tous les publics et fidéliser les loisirs ! C'est ainsi que nos licenciés sont âgés entre 5 et 87 ans !!

L'assemblée générale du 17/10 a été l'occasion de faire le bilan de la saison écoulée et de présenter celle à venir. Une année riche évoquée devant un public nombreux, merci à vous. Le bureau a également été renouvelé. Aurélie, trésorière depuis plusieurs années, a souhaité passer la main. Merci à elle pour son engagement ! Antoine a accepté de prendre le relais, bienvenue !

Il a également été remonté à cette occasion que certains loisirs souhaitaient bénéficier de conseils, d'entraînements pour apprendre les bases et progresser plus vite. C'est aussi le but d'un tel échange. C'est déjà mis en place et votre présence toujours nombreuse aux différents créneaux (mardi ou vendredi) témoignent de votre adhésion au format.



Chez les jeunes, l'assiduité est aussi constatée : un comptage des présences à titre indicatif, (juste pour mettre en avant les efforts faits) permet de féliciter Artus et Alexis (juniors) qui sont les plus fidèles. Ils sont talonnés par Noan, Gabin, Théo et Léo. Bravo à tous !!

Résultats sportifs :



Ce sont encore nos jeunes qui sont à l'honneur !

Lors du 1er critérium départemental, Gabin a remporté sa catégorie minimes et jouera en régionale au prochain tour ! Valentin en cadets termine 2^{ème} et Nathan en junior 3^{ème} ! En D2 junior, Artus termine 1^{er}, Axel 2^{ème} et Alexis 4^{ème} ! Artus et Axel joueront en D1 au prochain tour ! Bravo à tous !



En championnat jeunes (par équipe de 2), Valentin et Gabin (surclassé) en cadets ont gagné tous les leurs matchs et terminent 1er de cette 1ère journée ! Félicitations !!!

En championnat adultes, l'équipe 1 au niveau pré-régional apprend à chaque journée. Le maintien sera difficile mais c'était attendu.

L'équipe 2 en D2 obtient de bons résultats, l'objectif maintien acquis, elle pourra viser plus haut rapidement !

[Vous pouvez nous joindre ou nous suivre :](#)

Tél Tél : 06 29 39 87 81

@ didierdeguy@wanadoo.fr - [essage.clubeo.com](#)

 [essage_ping_st_gence](#)

 [Essage Saint Gence // Ping Saint Gence](#)



Nous sommes ravis d'avoir intégré de nouvelles adhérentes pleine d'énergie cette année. Elles ont trouvé leur rythme avec succès, preuve qu'il est facile de nous rejoindre ! L'ambiance est au top, on se dépasse, mais surtout on rit ensemble !

Afin de garantir la qualité et le confort de nos cours et d'assurer un encadrement sécurisé par notre animateur diplômé, nous sommes au regret de vous informer que les inscriptions sont désormais closes pour la saison. Merci de votre compréhension. Nous vous donnons rendez-vous pour la rentrée de septembre !





Lous Réjauvits de Saint-Gence



Comme chaque année, le programme de l'association fut riche et varié. Entre les sorties, les repas et les nombreux moments de partage, nos membres ont multiplié les occasions de se retrouver, et de tisser des liens précieux.

Notre objectif reste inchangé : réunir toutes les générations autour d'activités accessibles, chaleureuses et porteuses de bonne humeur. Grâce à l'engagement de nos bénévoles et à la participation fidèle de nos adhérents, nous construisons ensemble un esprit fort, tourné vers l'entraide et la joie de vivre.

« Le bonheur est la seule chose qui se double si on le partage. » Albert Schweitzer

Cette phrase résume parfaitement l'esprit des Réjauvits : donner, recevoir, échanger, et partager.

Nous vous invitons chaleureusement à nous rejoindre lors de nos prochaines activités, car plus nous sommes nombreux, plus la fête est belle !

Moments forts de l'année



1^{er} Prix du concours départemental des Chataignades



Sortie à la ferme Théâtre de Bellevue :
A la rencontre de Jean-Christian Fraiscinet (Christian des Bodin's) et son équipe

AGENDA

Mardi 2 Décembre 13h30 : Sortie Bowling.

Samedi 13 Décembre : Gouter de Noël Loto de Noël

Mercredi 28 Janvier 2026 14h : Assemblée générale



L'association des Réjauvits vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année, riches en sourires, en convivialité et en précieux instants auprès de ceux qui vous sont chers.



FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE – MAROC et TUNISIE (FNACA) Comité de SAINT-GENCE

L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE a eu lieu le Vendredi 21 Novembre 2025 à la salle du Conseil gracieusement mise à notre disposition par la Municipalité, en présence des adhérents, souvent accompagnés de leurs épouses.

A l'ouverture de la séance une minute de silence a été observée à la mémoire des adhérents décédés. Le Président remercie ensuite tous les membres présents et leurs épouses ainsi que les veuves qui adhèrent au Comité. Un bon rétablissement est aussi souhaité à tous les collègues dans leur souffrance et n'ont pas pu venir à cette réunion.

La Municipalité est aussi remerciée pour le soutien qu'elle apporte au Comité, notamment pour la subvention de fonctionnement qu'elle lui accorde chaque année et pour la gerbe du 19 Mars.

Rapport moral

Ce rapport est très court, suite au manque d'activités dues au vieillissement des adhérents.

Rapport financier

Ce rapport fait apparaître une trésorerie parfaitement saine.

Ces deux rapports sont adoptés à l'unanimité.

Renouvellement du bureau

Le bureau se compose ainsi :

Président : Roger Mérigaud

Vice-présidents : Pierre Lacroix, Fernand Baritaud, Roger Clavaud, Nicole Dandrieux

Secrétaire : Lucien Dandrieux, adjoint Stéphane Sauzeau

Trésorier : Janine Mérigaud, adjoint Bernadette Baritaud

Porte-drapeaux : Louis Vignaud

A l'issue de notre Assemblée Générale et avant de se séparer, tous les participants ont pris le verre de l'amitié au CYTAL.



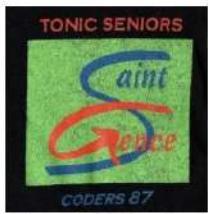
Info : Assemblée départementale de la FNACA

Celle-ci a eu lieu le 27 octobre à la Salle des fêtes de Landouge sous la présidence de Francis Barret, Président Départemental. De très nombreux comités étaient représentés, et les questions furent nombreuses.

Une journée riche en enseignements et très représentative.

Le Comité vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse Année 2026, ainsi qu'une très bonne santé.





Dynamisme et développement pour l'Association Tonic Seniors

L'assemblée générale du club Tonic Séniors s'est déroulée le **jeudi 13 novembre** à la salle polyvalente de Saint-Gence.

En présence de **Jean Pierre Floc'h** premier adjoint représentant **Serge Roux** maire, le **président Alain Delhoume** accueillait les nombreux participants.



Sur les 90 adhérents du club, 45 étaient présents, démontrant le dynamisme de cette association qui s'inscrit dans le concept Sport Senior Santé de la Fédération Française de la Retraite Sportive (FFRS).

Le rapport moral et d'activité, ainsi que le bilan financier ont été adoptés à l'unanimité, démontrant les bons résultats du club, ainsi que le bon travail du bureau, des membres du comité directeur et des animateurs d'activités.

Le président a tenu à souligner le bon fonctionnement des activités de l'association (danse, gymnastique, randonnée pédestre, marche nordique mais de la nouvelle activité Vélo à Assistance Électrique (VAE).

A la suite d'une première sortie en mars 2025, sur la voie verte Chalus Oradour-sur-Vayres, l'association Tonic Séniors a proposé à ses adhérents utilisant des vélos à assistance électrique (VAE) d'organiser une balade en Périgord noir.

Le mercredi 17 septembre 16 pratiquant (e)s décidaient de passer la journée entre Sarlat et Cazoulès, sur la plate-forme de l'ancienne voie ferrée réaménagée en piste cyclable.



Après un exercice 2025 particulièrement dense (bal country du 08 mars, visite du Cadre Noir de Saumur le 15 mai, repas champêtre du 19 juin, séjour à l'Île de Ré du 02 au 07 de ce même mois et le repas du club du 29 novembre), l'année 2026 sera aussi riche en évènements.

Après la traditionnelle **galette des rois** du **jeudi 16 janvier** ce seront les traditionnelles **rencontres country du 07 mars 2026** à la salle polyvalente qui rythmeront ce début d'année.

Puis c'est une sortie d'une journée le 05 mai au Pans de Travassac et à la grotte de Tourtoirac et un séjour à Torres del Mar du 01 au 05 juin qui ont été retenus par l'assemblée pour l'année 2026.

Beau programme, pour l'association Tonic Séniors qui incite à la pratique d'activités sportives complémentaires, régulières et diversifiées, permettant de retarder les effets du vieillissement tout en contribuant à l'équilibre physique, mental et social des seniors.

Cette assemblée générale était aussi cette année l'occasion de remercier les animateurs et bénévoles plus particulièrement quatre d'entre eux, Nicole Dandrieux (secrétaire depuis la création du club en 2008 et qui a reçu la médaille de la FFRS), Jean Paul Gadaud, Michel Coste (animateurs de randonnées pédestres) et Yvon Delau-nay (bénévole)



Cette assemblée générale s'est terminée par le traditionnel pot de l'amitié où la convivialité était encore une fois bien présente !

*Esperant vous retrouver parmi nous,
l'Association Tonic Séniors
vous souhaite de passer de bonnes fêtes de Noël
ainsi qu'une bonne et heureuse année 2026*

**Les Mil' Pat' vous souhaitent
de joyeuses fêtes de fin d'année et une belle année 2026**



Sections rando et rando douce

La reprise des activités coïncide avec l'arrivée de l'automne et ses paysages aux couleurs magnifiques que chacun peut admirer lors des randonnées.



Randonner, c'est bien sûr marcher, mais également prendre soin de la nature et préserver les milieux naturels. A cet effet, l'association a participé en septembre au ramassage des déchets tout au long des rues et des sentiers en périphérie de la ville. Cette action était organisée en partenariat avec Veolia, et Decathlon. A cette occasion, chaque participant a pu évaluer la difficulté pour effectuer le tri ainsi que la quantité souvent insoupçonnée des déchets abandonnés sur la voie publique.



La participation à ce genre d'opération a permis, si besoin était, une meilleure prise de conscience de ces nuisances. **Un petit effort de chacun de nous au quotidien permettrait de réduire considérablement ce type de pollution**

Les adhérents se retrouveront à l'auberge de Taillac, en décembre, autour du traditionnel repas de fin d'année

section marche aquatique



Les séances se déroulent régulièrement chaque jeudi et samedi matin, sur inscription.

Les températures clémentes n'ont pas perturbé nos activités qui se déroulent avec une température de l'eau très acceptable pour un mois de novembre.

Si vous souhaitez découvrir l'association ou si vous connaissez des personnes intéressées, appeler Isabelle Guesnon (randonnées) au 07 82 17 05 12 ou Liliane Soury (marche aquatique) au 06 76 18



A bientôt en 2026 !



La Sgape est de retour et on ne chôme pas!

Vous avez pu tous voir que l'association est sur les chapeaux de roue depuis le début de l'année scolaire !

Vente de sapins de Noël mais aussi vente de chocolats de Noël : beaucoup ont été au rendez-vous et nous les en remercions chaleureusement.

Et le 23 novembre, a eu lieu notre traditionnel Marché de Noël !

De nombreux exposants étaient présents et proposaient de la déco, du miel, des bijoux, ... de nombreux cadeaux à faire et à mettre au pied du sapin!

Merci au comité des fêtes et à la municipalité pour leur logistique ainsi qu'aux grands-parents d'une ancienne élève qui ont construit le décor de la mère et du père Noël!

Merci aux écoles pour la com' également!



Merci maman et
papa Noël !



Nous tenons également à remercier tous les bénévoles sans qui notre association ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui!

Chacun prend du temps pour organiser des événements dont TOUS les bénéfices sont reversés aux écoles !



Nous vous retrouvons maintenant
le 1er mars 2026 pour notre loto!



En attendant, nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année!



Prenez soin de vous et de vos proches!
A l'année prochaine!!





SAINT-GENCE ATHLE

Bilan des licenciés 2025-2026

Pour les enfants, 22 licenciés, 9 filles et 13 garçons.
Section adultes, 33 licenciés, 16 féminines et 17 masculins.

Dates à retenir :

Cross de Saint-Gence:
le samedi 31 janvier 2026

Trail de la forêt de Lenfant :
le dimanche 12 avril 2026, 12 et 20km
et randonnée 12km

Kid Athlé de Bonnac-la-Côte

le 30 novembre

1^{ère} place en éveil, et 2^{ème} place en poussin



Comme chaque année, le 19 octobre, petits et grands se sont retrouvés à Saint-Junien



Le 11 octobre, lendemain de l'inauguration du stade d'athlétisme couvert Marie-José Pérec à Chéops, les éveils et les poussins ont été les premiers à utiliser en compétition cette magnifique salle.



Premier cross de la saison le 8 novembre à Chéronnac

Prochain cross:
Cross du LEC le dimanche 7 décembre à la Borie
Cross départemental à Châteauneuf la Forêt le 11 janvier 2026

Nous contacter :
Site internet : www.saint-gence-athle.fr
Mail : saintgenceathle@gmail.com
Facebook : facebook.com/saint.gence.athle

CROSS de Saint-Gence

21^{ème} édition

31 janvier
2026

OUVERT A TOUS

Pour les non licencié(e)s FFA présentation Pass Prévention Santé valide, et d'une autorisation parentale pour les mineurs

14h00	Cadettes/Cadets	3810m
14h25	Minimes	3000m
14h45	Benjamines/Benjamins	2310m
15h00	Juniors F/M	4500m
	Espoirs/Seniors/Vétérans F	6000m
	Espoir/Seniors/Vétérans M	6000m
15h50	Poussins	1500m
16h00	Poussines	1500m
16h10	Eveil Masc.	970m
16h20	Eveil Fem.	970m

Nouveau tracé, moins
de dénivelé



M. HIVERT Sébastien
91-93 Avenue de Limoges - 87270 COUZEIX
sebastien.hivert@wanadoo.fr - 05 55 39 75 75



06 15 40 22 24
Ainsi que les 24h/24h 7/7j



Bassin du Clos

Saint-Gence

06 24 13 13 76



www.saint-gence-athle.fr



**Association
Mémoire de
Nieul et Arentours
en Limousin**

<http://www.nieuletalentoursenlimousin.fr/>

BP N°2, Le Château
87510 Nieul
nieuletalentours@gmail.com
Tél : 06 62 23 43 89

territoires accueillir ces réfugiés.

L'association **Mémoire de Nieul et Arentours** a pour but de rechercher et faire connaître par des publications, expositions et conférences, l'histoire et le patrimoine relatif à Nieul et sa région.

Nous préparons notre exposition de l'été 2026 dont le sujet sera :

« La présence des réfugiés Alsaciens et régions limitrophes dans nos communes entre 1939 et 1941 ».

Nous sollicitons les habitants de chaque commune pour engager un travail de recherche sur la période 1939-1941 qui a vu nos

A cet effet, si vous avez des documents, des témoignages, des photos ou autres relatifs à cette période nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous contacter dès que possible, compte tenu de l'importance du travail nécessaire à la finalisation de cette exposition.

Adresse Postale : BP n°2, Le Château – 87510 NIEUL

Mail : nieuletalentours@gmail.com

Tél : 06 62 23 43 89



Aidez-nous à changer de nom !

Notre association lance un concours d'idées afin de se rebaptiser.

Nous souhaiterions que notre nouveau nom renvoie en quelques mots au territoire ou à l'histoire de nos 13 communes, sans mentionner le nom de l'une d'entre elles. C'est un défi que nous lançons à tous, à vous de le relever ! Le gagnant sera couvert de gloire pour les siècles des siècles.

Propositions à : nieuletalentours@gmail.com

Concours ouvert jusqu'à l'année prochaine !





VOTRE CENTRE BIEN-ÊTRE

LE JARDIN SAMTOSHA

ETRE A L'ECOUTE DE SOI

À SENON

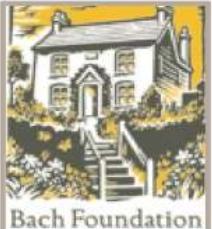
DES FORMULES ADAPTÉES À VOS BESOINS

Je vous propose des outils différents pour aller à la découverte de votre corps, de vos émotions et ainsi prendre en charge votre santé et votre bien-être :

- COURS DE YOGA EN PETITS GROUPES
- COURS DE YOGA INDIVIDUELS
- SÉANCES YOGA PARENT-ENFANT
- ACCOMPAGNEMENT PAR LES FLEURS DE BACH
- MASSAGES AYURVÉDIQUES

Venez vous ressourcer dans un espace accueillant, pour un maximum de détente.

www.lejardinsamtosha.fr
06 88 52 22 11



Bar- Tabac- FDJ

1 place Yves Lenfant
87510 St Gence
05.55.75.60.03

LE CRYSTAL



Horaires :

L : 7h-13h/15h30-20h
M : 7h-13h/15h30-20h
M : 7h-13h/17h30-20h
J : 7h-13h/15h30-20h
V : 7h-13h/15h30-20h
S : 8h-12h30/17h30-20h
D : 8h-12h30/Fermé

Fermé les jours fériés

SERVICES :

- Point La Poste
- Pizza Augusto
- Dépôt de pain
- Cash back
- Paiement de proximité
- Le populaire
- Bimbeloterie...

GARAGE Félix SAINT-GENCE

RÉPARATIONS TOUTES MARQUES

Félix-Hubert ABLANA

4, rue Jean Giraudoux - 87510 Saint-Gence

05 55 08 14 02

VENTE DE VÉHICULES D'OCCASION

Les créations d'Ysabel

Retouches Couture Créations

26 rue des Charriers
87510 ST GENCE
lescreationsdysa@gmail.com

06 15 62 54 64



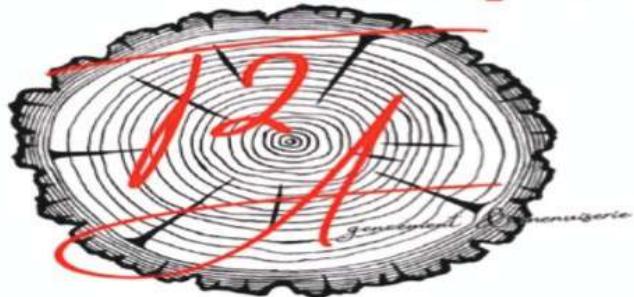
Coiffure sur Mesure



Coiffeuses Professionnelles
05 55 08 01 80

3. place Yves Lenfant
87510 Saint-Gence

Thomas ANDRIEU
06.32.56.93.04
entreprise.t2a@gmail.com



- Menuiserie int/ext
- Agencement
- Cuisine
- Dressing
- Terrasse bois
- Parquet

SENON 87510 ST GENCE
DEVIS GRATUIT & ASSURANCE DÉCENNALE
SIRET 98319514000014



Paul Laredy
FABRICANT CONSERVEUR
DEPUIS 1992

Spécialiste du coffret cadeau
- Comités d'entreprise
- Mairies et Collectivités
- Cadeaux d'affaires



WWW.PAUL-LAREDY.COM

87500 Saint-Yrieix-la-Perche - Tel : 05.55.08.34.73



AFDS ELEC

Electricité générale /
Photovoltaïque / Borne de
recharge / Pompe à chaleur

06-70-52-56-08

Arnaud Ferreira

3 rue de la Chassagne
87510 Saint Gence



LA CHASSAGNE
RESTAURANT - TRAITEUR

**4 Rue de la Chassagne,
87510 Saint-Gence
05 55 75 68 46**

lundi	12:00-15:00
mardi	12:00-15:00
mercredi	12:00-15:00
jeudi	12:00-15:00
vendredi	12:00-15:00 et 19:00-00:00
samedi	19:00-00:00
dimanche	12:00-17:00

Mairie, 4 place de l'Eglise - 87510 SAINT-GENCE

Tél. : 05-55-75-86-05

Tél. astreinte élus : 06-33-98-31-57 (en dehors des heures de service - pour les urgences)

<u>Heures d'ouverture</u>			
Courriel :	<i>secretariat@saint-gence.fr</i>	Lundi	9h00-12h00 13h30-18h00
Site :	<i>www.saint-gence.fr</i>	Mardi	9h00-12h00 13h30-18h00
Actualités :	<i>PanneauPocket (smartphone)</i>	Mercredi	9h00-12h00
		Jeudi	9h00-12h00 13h30-18h00
		Vendredi	9h00-12h00 13h30-18h00
		Samedi	9h00-12h00

Ecole maternelle et garderie 10, allée des Ribières 87510 Saint-Gence - tél. : 05 55 75 60 88

Ecole élémentaire 10, allée des Ribières 87510 Saint-Gence - tél. : 05 55 75 68 48

Garderie élémentaire tél. : 05-55-08-13-76 Restaurant scolaire tél. : 05-55-75-67-43

Salle polyvalente tél. : 05-55-75-67-65 Stade municipal tél. : 05-55-75-66-51

Déchèterie tél. : 05-55-08-21-85

S.I.E.P.E.A. (Syndicat Intercommunal pour l'Enfance, la Petite Enfance et l'Adolescence)

- tél. : 05-55-01-25-90 *contact@siepea.fr*

Multi-Accueil (Crèche, Halte-Garderie) Malices et Chocolats

7, rue Jean Giraudoux - 87510 Saint-Gence - tél. : 05 55 75 64 27 *maliceschocoat@siepea.fr*

Accueil de Loisirs (Centre de Loisirs Sans Hébergement)

7, rue Jean Giraudoux - 87510 Saint-Gence - tél. : 05 55 78 72 23 *alsh@siepea.fr*

Relais Petite Enfance "Am Stram Gram"

7, rue Jean Giraudoux - 87510 Saint-Gence - tél. : 05-55-08-15-36 *rpe@siepea.fr*

Association Aide aux Seniors

16, rue du 8 mai 1945 87510 Nieul - tél. : 05-55-75-69-44

Assistante sociale

Gaëlle Le Moal tél. : 05-55-49-19-99 (Maison de département) 05-55-30-92-69 (antenne Nieul)

reçoit sur rdv à la mairie de Saint-Gence

Conciliateur de justice : Patrick Manaud reçoit sur rdv à la mairie (05 55 75 86 05) le 2ème mardi de chaque mois *patrick.manaud@conciliateurdejustice.fr*

CABINET MÉDICAL 2, rue de l'Ancienne Ecole 87510 Saint-Gence

Médecins : Sylvie Andrieux, Olivia Pollet et Benjamin Leprat tél. : 05-55-08-02-78

Orthophoniste : Elodie Goutagny tél. : 07-82-92-30-02

Sage-Femme : Christelle Michel tél. : 05-55-03-59-28

Infirmières : Delphine Soumagnas, Amandine Doussinaud, Elodie Cretel, Aurore Rodriguez, Delphine Hallier tél. : 05-55-08-04-76

Kiné : Tanguy Perrinet tél. : 05-55-08-12-17

Psychologue : Frédéric Champsiaux 06-72-15-76-85

PHARMACIE 2, rue Jules Michelet - 87510 Saint-Gence

Nicolas Salesse tél. : 05-55-08-03-68

PODOLOGUE 4bis, Place Yves Lenfant 87510 Saint-Gence

Sophie Neron tél. : 05-87-41-51-32

Urgences

SAMU : 15 **Pompiers** : 18 **Gendarmerie** : 17 Tous types d'urgence en Europe : 112

CHU Dupuytren Limoges : 05 55 05 55 55 **Urgences EDF** : 09 72 67 50 87

Urgences Eau : 05 55 45 60 12 ou 05-55-45-62-36 **Urgences gaz** : 0 800 47 33 33

Urgences France Télécom : 10 14 **Urgences GDF** : 0 810 433 087 - service clientèle : 0 810 087 087

MONSIEUR LE MAIRE, Serge ROUX,

les élus et agents municipaux
vous présentent leurs meilleurs voeux
pour la nouvelle année

Et vous invitent à la cérémonie des voeux

SAMEDI 10 JANVIER A 18H00

Salle polyvalente

**Très Belle
Année**

2026